

**MAIRIE DE MONS BOUBERT**  
**80210 MONS BOUBERT**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN**  
**DATE DU 12 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le douze Février à 9 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M DELAHAYE Emmanuel, Maire.

Etaient présents : M DELAHAYE Emmanuel, Mme FRANCOIS Christiane, Mrs PETIT Jacques, TESTU Jean-Marie, TORON Eric, M GRISEL Laurent, TILLETTE D'ACHEUX Frédéric, Mmes LOUCHART Francine, MERCIER Agnès, Mrs BARBIER Stéphane

Etaient absents : Mme POIRET Fanny, excusée. Mrs ROUSSEL Jacques, HAUSSOULIER Frédéric et WATTEBLED Freddy, TERNOIS Eddy excusés.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est visé par l'ensemble du conseil.

**. MODIFICATION DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17/07/2021, il avait été décidé de contracter une ligne de trésorerie de 150 000 € pour le bistrot en attente du remboursement des subventions et du FCTVA auprès du Crédit Agricole selon ces conditions :

- \* Montant : 150 000 €
- \* Durée : 36 mois
- \* Périodicité des intérêts : trimestrielle
- \* Taux : index + marge 0.69 %
- \* Index de référence : Euribor 3 mois – si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0
- \* Marge sur index : index + marge 0.69 %
- \* Remboursement du capital : *in fine*
- \* Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
- \* Commission de mise en place : 300 €

Monsieur le Maire a rencontré le 26/01 M Eoche, Conseiller aux décideurs locaux (Percepteur), qui lui a conseillé d'augmenter cette ligne de trésorerie à 250 000 € compte tenu des délais de versement des soldes de subventions et de la TVA.

Monsieur le Maire présente l'offre du Crédit Agricole pour cette ligne de trésorerie de 250 000 € :

- Montant : 250 000 €
- \* Durée : 36 mois
- \* Périodicité des intérêts : trimestrielle
- \* Taux : index + marge 0.69 %
- \* Index de référence : Euribor 3 mois – si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0
- \* Marge sur index : index + marge 0.69 %
- \* Remboursement du capital : *in fine*
- \* Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
- \* Commission de mise en place : 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette ligne de trésorerie modificative pour la passer de 150 000 € à 250 000 €.

La Commune de **Mons Boubert** s'engage à verser 500 Euros de commission de mise en place, payables en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

La Commune de Mons Boubert s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de **Mons Boubert** s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu. Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **. ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA SOMME :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de signer une convention avec le Centre de Gestion afin de pouvoir recruter un agent de remplacement en cas de maladie d'un agent communal.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère un service « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...).

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission fixée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à la date d'effet de la mise à disposition du/des agent(s).

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- D'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 14 février 2022,
- De donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- D'autoriser M. Le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- D'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

### **. DESSERTE INCENDIE CHATEAU DE MONS BOUBERT :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 12/01 de Mme Coeuilte Corinne demandant s'il existe une desserte incendie à moins de 150 mètres du château et de ses dépendances.

Suite à cela, Monsieur le Maire a écrit au Syndicat d'eau le 12/01. Sur conseil de cet organisme un courrier été adressé au Service Départemental d'incendie le 29/01.

Le SDIS nous a répondu que : « Le château de Mons-Boubert est situé à 600m du poteau incendie 20015. Il est donc trop éloigné. Au vu des surfaces des différents bâtiments, il serait nécessaire de disposer de 60 m<sup>3</sup> d'eau avec un minimum de 30 m<sup>3</sup> à 200m et le complément à 400m maximum. Vous pouvez également envisager d'installer une citerne incendie de 60 m<sup>3</sup> directement à proximité. »

Des devis d'installation seront sollicités pour des travaux de mise en conformité avec un reste à la charge de Mme Coeuilte après déduction des subventions.

### **. DESSERTE INCENDIE 16 RUE DU CHATEAU :**

Monsieur le Maire a été recontacté par la propriétaire du 16 Rue du Château car sa propriété ne dispose d'aucune desserte incendie. 2 devis ont été sollicités pour ces travaux.

Des devis d'installation ont été sollicités pour des travaux de mise en conformité avec un reste à la charge de Mme Dambrines après déduction des subventions.

### **. SIGNATURE CONVENTION AVEC BSH :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu la signature d'une convention de participation au développement de l'offre locative sociale communale avec Baie de Somme Habitat (BSH) pour la mise à disposition des parcelles E 889, 890, 888, 891 et 234 pour la construction de 3 logements semi individuels Rue des granges à Mons Boubert, en attendant la mise en place d'une copropriété avec cession à l'euro symbolique des parties d'ouvrage concernant les logements.

En contrepartie de cette aide, BSH accorde un droit de réservation d'un logement à des ménages désignés par la ville de Mons Boubert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec BSH sur 25 ans.

### **. RÉGIE DES FETES :**

. Monsieur le Maire propose la mise en place d'une régie, avec des fonds privés par du mécénat. La mise en place sera faite dès l'ouverture du bistrot pour l'animation culturelle et festive

### **. FÊTE DU PRINTEMPS ET DE LA BIODIVERSITÉ :**

Monsieur le Maire propose de programmer une fête du printemps et de la biodiversité sur la Commune le samedi 26 mars 2022. Le feu d'artifice qui était prévu le 8 janvier 2022 aura lieu le 26 mars 2022 sous réserve de la situation sanitaire.

Il est prévu un marché de producteurs, des animations par le Parc Naturel Régional, apéro du patrimoine, un rallye touristique rural, course pédestre, lecture d'un comte. Si la météo le permet, il y aura un jeu d'assiette.

### **. SUBVENTION ASSOCIATION « DE LA SOMME à BELLEFONTAINE » :**

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 € à l'Association de la Somme à Bellefontaine (Association qui souhaite rendre hommage aux jeunes hommes du Département tués le 22 août 1914 à Bellefontaine (Belgique)).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le versement de cette subvention.

**. ADHESION « Chemins du Nord Pas de Calais Picardie » :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de recensement et signalétique des chemins ruraux de la Commune, Il propose l'adhésion à l'Association pour la défense des chemins ruraux des Hauts de France, Chemins du Nord Pas de Calais Picardie pour un montant annuel de 50 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour régler cette cotisation de 50 € pour l'année 2022.

**QUESTIONS DIVERSES :**

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a été informé le 03/02 du refus de la subvention FEADER pour le bistrot. Il a écrit à Monsieur le Président du Conseil Régional avec copie à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Président de la République pour solliciter leur soutien.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental à ce sujet.

. Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent technique en CDD à 20 heures par semaine du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2022 compte tenu que la Commune sera visitée cette année pour le renouvellement de la 4<sup>ème</sup> fleur.

. Monsieur le Maire donne lecture des comptes annuels de l'UF ACVG de l'année 2021.

. Monsieur le Maire demande à chacun de bien vouloir compléter les tableaux de présence pour le bureau de vote pour les élections présidentielles et les élections législatives.

. Monsieur le Maire propose de fixer la date de la fête locale pour 2022 soit les 2, 3 et 4 juillet 2022. Elle aura lieu dans la limite de la mesure du possible à la salle polyvalente. M Tillette D'Acheux Frédéric contactera le prestataire pour l'installation des auto skooter et celui du manège enfantin.

. Monsieur le Maire a reçu la facture pour la gouttière église et rappelle que cela n'est pas esthétique. M Grisel répond que malheureusement la gouttière carrée n'a pas été possible. Il faut réfléchir à une solution à coût réduit.

. M Tillette D'Acheux signale le stationnement anormal et abusif d'un riverain de la Rue Jean Requin.  
Un courrier lui sera adressé.

. M Tillette D'Acheux propose la mise en place d'un city stade derrière l'école. Ce projet est à étudier selon les disponibilités budgétaires.

. M Grisel Laurent demande de qu'il en est des enduits du bistrot qui sont à revoir. Monsieur le Maire répond que l'architecte attend réponse de l'enduseur.

. M Testu Jean-Marie signale la toiture de l'abri bus qui est à revoir. Monsieur le Maire contactera STPA à ce sujet.

. Mme Louchart Francine rappelle le mauvais état des marches de la salle de répétition. M Grisel y regardera.

. M Barbier Stéphane signale les soucis de voirie suite aux travaux de branchement d'eau ou de réparation de fuites.

. M Petit Jacques demande s'il ne serait pas possible de réduire l'allumage de l'éclairage public pour réduire la facture d'énergie. Cela est à étudier. L'Ets Gaffé sera contacté pour revoir l'allumage des lampes le soir car elles s'allument tôt.

. Mme Mercier Agnès demande ce qu'il en est des poules au poulailler partagé car il ne reste qu'une poule.

. Mme Louchart signale les trous de voirie dans beaucoup de rues. Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie sont chers et la Communauté d'agglomération nous fournit de moins en moins d'enrobés. De plus, la compétence voirie semble mise à mal au sein de la CABS et il semble que nous allons vers une restriction du budget.

. Mme François Christiane indique qu'il lui est signalé la gêne des arbres, arbustes et haies dans de nombreux endroits du village. Pour des raisons de visibilité et sécurité il est nécessaire d'effectuer une taille sur les points sensibles. De même au niveau du bassin, des arbres poussent sur le côté et risquent d'endommager la géomembrane.